

- La Corée** La question de la péninsule coréenne est un autre problème qui préoccupe depuis longtemps les Nations Unies. Là encore, les bons offices du secrétaire général ont été utiles. Nous sommes encouragés par les démarches faites récemment par la République de Corée dans la perspective d'un dialogue et d'une réconciliation inconditionnelle, ainsi que de la promotion d'une meilleure intégration de la péninsule à la communauté internationale.
- Chypre** L'Organisation joue également un rôle précieux à Chypre, où les processus de maintien de la paix et de pacification sont menés parallèlement sous le leadership du secrétaire général. Nous espérons que les approches actuellement envisagées dans les négociations intercommunautaires mèneront au règlement global juste et durable que souhaitent les deux communautés.
- C'est à Chypre qu'est déployé le plus vieux et le plus important contingent de maintien de la paix du Canada. Vingt-cinq ans après l'arrivée des forces de maintien de la paix de l'ONU sur la scène mondiale, j'estime que la force de Chypre accomplit un rôle important tout en nous encourageant à croire au concept de la sécurité collective assurée par le recours à la négociation, dans le contexte des principes de droit acceptés.
- La Conférence sur le droit de la mer** Des nations sont également impliquées dans nos efforts pour promouvoir la règle de droit à la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer. Dans sa déclaration à l'ouverture de la dixième session de la Conférence sur le droit de la mer, le 9 mars, le secrétaire général faisait remarquer qu'outre la réalisation des objectifs spécifiques de cette conférence, il attachait la plus grande importance à l'incidence éventuelle du succès des négociations sur le renforcement de la capacité de l'ONU de trouver des solutions viables aux grandes questions mondiales. C'est là une déclaration à laquelle je ne peux que souscrire.
- Je tiens à souligner que la Conférence ne se résume pas purement et simplement à une tentative de codification de règles techniques de droit. C'est également une conférence sur les ressources ; sur l'alimentation ; sur l'environnement ; sur l'énergie ; sur la conservation ; sur la délimitation des frontières maritimes ; sur la juridiction et la délimitation territoriales ; sur les transports, les communications et la liberté de navigation. C'est une conférence qui vise la réglementation de toutes les utilisations des océans par l'humanité. Fait plus important encore, c'est une conférence qui prévoit le règlement pacifique des différends relatifs aux océans. Bref, c'est une conférence consacrée au principe de la règle de droit entre les nations.
- La troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer revêt la même importance que la Conférence de fondation de l'Organisation à San Francisco. Non seulement elle représente un élément capital du dialogue Nord-Sud, mais elle a des incidences notables sur les relations pacifiques Est-Ouest et touche également les intérêts de chaque État, grand ou petit, riche ou pauvre, côtier ou sans littoral. La conclusion d'un accord universel sur cette question apportera une contribution fondamentale à la paix et à la sécurité mondiales.
- La maîtrise des armements et le désarmement** Bien entendu, la paix et la sécurité internationales, le développement, la liberté et la vie elle-même dépendent, en dernier ressort, du succès que nous connaissons au chapitre de la maîtrise des armements et du désarmement. La réduction des arsenaux et des